



SEANCE DU 19 JUIN 2025

N° 2025-042

L'an deux mille vingt-cinq et le 19 juin à 18 h.

Date convocation :
16/06/2025

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BIOLA, Maire.

Présents :

M. Alain BIOLA, Mme Geneviève CAUSSIDERY, M. Vincent CANALS, Mme Sabine RATIE, M. Christian CASSAN, M. Michel SANCHEZ, Mme Christine PUECH, Mme Nathalie CERVERA, Mme Adeline VERNIERES, M. Christian GOHIER.

Absents - Excusés :

M. Jean-Jacques CORON, Mme Catherine VINDRINET, Mme Isabelle CATTIN, M. Vincent ARGENTIERI.

Procurations :

Mme Francine MARTIN-ABBAL procuration donnée à M. Christian CASSAN

Mme Marie-Agnès SCHERRER procuration donnée à M. Michel SANCHEZ

Elus en exercice : 16

Présents : 10

Absents : 4

Procurations : 2

Votants : 12

Objet : Proposition de candidats Bureau de contrôle technique et coordination SPS pour les travaux de Photovoltaïque

Secrétaire de séance : Vincent CANALS

Des travaux de conception et réalisation pour l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective sur plusieurs toitures de bâtiments communaux (3 à 4) ont été notifié à l'entreprise LDWATT 34 en mai dernier, comprenant les études (structure et électricité), la fourniture des équipements et la pose, le raccordement au réseau.

Il est nécessaire de prévoir pour assister la mairie (maitre d'ouvrage) plusieurs missions à réaliser par un bureau de contrôle indépendant pour :

- Mission L : solidité
- Mission LE Solidité de l'existant
- Mission SEI sécurité incendie
- Mission PS - Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme
- Mission consuel photovoltaïque

Il est conseillé également de prendre une mission Sécurité coordination SPS pour les ERP dans lesquels l'installation sera réalisée en site occupés et recevant du public ou des salariés. (Ecole, mairie, salle des fêtes, ateliers...)

Les livrables attendus sont :

4 RICT, 1 par bâtiment (rapport validant ou modifiant le projet technique) en septembre lorsque les résultats des études de LDWATT et ses sous-traitants seront connus et que la mairie aura choisi le scénario le plus approprié

2 RVRAT (visites en cours de chantier et rapport de conformité en fin de travaux) pour les ERP cat 3 ET 4 :salle des fêtes et Ecole

4 RFCT rapport final pour tous les 3 bâtiments ERP et également les ateliers municipaux

Une consultation est en cours auprès de 3 consultants.

N° 2025-042

Le budget à prévoir est de l'ordre de 6000 euros HT pour les missions de contrôle et de 3000 euros HT pour la mission sécurité CSPS

Il est demandé de voter ce budget et de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer ces marchés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de candidats de Bureau de contrôle technique et de coordination SPS pour les travaux de photovoltaïques
- **DIT** d'inscrire ces montants au budget
- **DONNE** l'autorisation à Monsieur le Maire de signer les marchés

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le juin 2025
- Affichage en mairie, le juin 2025.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**


Alain BIOLA



Le Secrétaire de séance,


Vincent CANALS